

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JUIN 2017 A 20H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT , M. Gérard CUROT , Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), M. Yohann MORTIER (procuration à Annick RADIGON), Mme Marie-Hélène MAILLARD

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Maison de Santé Pluri-professionnelle - Baux

Lors du Conseil Municipal du 06/01/2017, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à signer les baux pour les locataires de la Maison de Santé Pluri-professionnelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le montant des loyers et les échéances des baux de la Maison de Santé Pluri-professionnelle.

2. Rythmes scolaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande le rétablissement de la semaine de 4 jours dès septembre 2017, comme el prévoit le projet de décret. Cette demande a été transmise à la DASEN.

3. APRR – Convention de superposition d'ouvrage

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la délibération de convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art qui concerne le pont d'autoroute qui mène aux mourons.

4. Personnel communal – temps de travail

Dans le cadre des activités de secrétariat, et des évolutions à venir (carte d'identité, passeport, ...), le conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste à 17.5 heures hebdomadaires pour en créer un à 35 heures hebdomadaires.

Les nouveaux horaires (du lundi matin au samedi midi) devrait entrer en vigueur début septembre.

5. Communauté de Communes – pouvoirs de police

A chaque élection de président, les transferts des pouvoirs de police sont automatiquement transférés au président de la communauté de communes. Les compétences transférées sont : Assainissement, Aire des gens du voyage, collecte des déchets ménagers, police de circulation et de stationnement, délivrance des autorisations de stationner pour les taxis.

M. le Maire s'oppose au transfert de ces compétences, sauf celle concernant la collecte des déchets ménagers qui est déjà de la compétence de la communauté de communes.

6. Dénomination des ronds-points

Afin de pouvoir mieux identifier les ronds points,

- Le rond point situé à proximité du gymnase s'appellera désormais « Rond point du Stade »
- Le rond point situé à l'intersection de la rue de Bellevue et de la rue de la Montagne s'appellera désormais « Rond point de la Montagne »

Ces dénominations sont prises à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. Informations diverses

- Feux d'artifice du 13 juillet

Le plan Vigipirate impose des mesures de sécurité à prendre.

La rue Sergent Stéphane Mazeau entre Gamm Vert et la Capitainerie doit être neutralisée.

La retraite aux flambeaux démarrera du parking de la Voûte pour arriver rue du Port par la véloroute.

- Information suite au vœu de gratuité des transports scolaires

La Présidente de la région Bourgogne Franche Comté a répondu au Président du Conseil Départemental qui demandait le maintien de la gratuité pour les transports scolaires.

Pour la rentrée 2017, la gratuité sera assurée; en 2018, des frais de dossier devraient être facturés aux familles.

- Information projet de création d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

La création d'un SIVOS permet de mutualiser les frais de fonctionnement et d'investissement entre les différentes communes dont les enfants fréquentent l'école.

Entre 55 et 65% des élèves n'habitent pas à Pouilly, M. le Maire va proposer la création d'un SIVOS aux maires des communes dont les enfants fréquentent les écoles de Pouilly. Il s'agit des communes de Bellenot sous Pouilly, Eguilly, Chatellenot, Thoisy le désert, Civry en Montagne, Chailly sous Armançon, Martrois.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 10 juillet à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.